

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2025_121
Feuillet n°127

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2024_027 en date du 28 mai 2024 règlementant la police et la sécurité de la plage, de la digue-promenade de la commune de Wimereux,

CONSIDERANT, le nettoyage de la plage de Wimereux par l'Association Rivages Propres avec des chevaux boulonnais le 04 avril 2025

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules et des chevaux boulonnais et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette activité et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et l'immobilisation des chevaux boulonnais seront autorisés sur la digue promenade de Wimereux ainsi que sur la descente à bateaux (côté du Centre Nautique de Wimereux) le vendredi 04 avril 2025 de 08 h 00 à 14 h 00.

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules utilisés lors de ce nettoyage seront autorisés sur la digue-promenade, la vitesse des véhicules sera limitée à 20 km/h maximum, le vendredi 04 avril 2025 de 08 h 00 à 14 h 00.

Article 3 : L'Association Rivages Propres est responsable du parfait déroulement de cette activité.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#